

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 06/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103565A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 06/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE B04 FAMILLES EN DIFFICULTÉ
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - TAD SAINT-QUENTIN**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER LEBRUN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.121-2 précisant que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter la promotion sociale des jeunes et des familles ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.221-1 1° et 2° précisant les missions du service départemental de l'aide sociale à l'enfance ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 et notamment son article 33 portant délégation de compétences à la Commission Permanente pour l'attribution chaque année des aides financières hors dispositif fixé par le Conseil Départemental dont le montant n'excède pas 100 000 €, par bénéficiaire et par action ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 janvier 2017 décidant la constitution d'une Dotation Sociale Globale déléguée à chaque Territoire d'Action Départementale, permettant de développer des actions destinées à répondre aux besoins spécifiques identifiées et déléguant à la Commission Permanente le soin de statuer sur l'attribution des subventions proposées dans ce cadre ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 26 janvier 2018 portant adoption du budget primitif 2018, et notamment son article 8 arrêtant les modalités de versement des subventions ;

Vu l'annexe financière jointe ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale et de logement, d'insertion et de prévention en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles, le Département des Yvelines entend soutenir les projets de développement local et de prévention portant sur l'ensemble des facteurs de risque auxquels les familles les plus fragiles, les enfants et les adolescents peuvent être exposés,

Considérant que les associations, collectivités et établissements publics visés par la présente délibération ont montré leur capacité à développer des actions de prévention et de soutien aux publics fragilisés, de lien social, et d'insertion,

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ses actions par l'attribution de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 - Décide l'attribution, aux structures à vocation sociale suivantes ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2018, d'une subvention départementale de fonctionnement pour le **TAD de Saint Quentin** d'un montant total s'élevant à **74 200 €**, réparti ainsi :

- **44 200 € au titre du domaine Insertion :**

Territoire concerné	Porteur	Intitulé du projet	Montant attribué (€)
GUYANCOURT	BOUCHE ET CŒUR	Aide alimentaire et écoute	8 000
PLAISIR	CADI PLAISIR	Fonctionnement d'une boutique alimentaire	12 000
LES CLAYES SOUS BOIS	CCAS DES CLAYES SOUS BOIS	Epicerie sociale	5 000
PLAISIR	PLAISIR VESTIAIRE	Attribution de vêtements et dynamique d'accompagnement des jeunes	2 000
PLAISIR	PLAISIR SOLIDARITE	Ecoute, accueil, aide aux personnes démunies	2 200
MONTIGNY/ GUYANCOURT/ MAGNY/VOISINS	BALISKY	Réinsertion de familles en difficulté par suivi personnalisé et accès à l'épicerie sociale	15 000

- **30 000 € au titre du domaine Logement – Développement social local :**

Territoire concerné	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Montant attribué
TRAPPES / VOISINS	ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES	Voisins solidaires	30 000

Article 2 – Rectifie la décision prise lors de la commission permanente du 18 mai 2018.

- ð Décide l'annulation de l'attribution des deux subventions de fonctionnement suivantes à la commune de Plaisir

Territoire concerné	Porteur	Intitulé du projet	Montant attribué (€)
PLAISIR	COMMUNE	Ateliers de langue française	3 000
PLAISIR	COMMUNE	Atelier numérique	3 000

- ð Décide l'attribution de ces deux subventions de fonctionnement au CCAS de Plaisir, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2018, pour le TAD de Saint Quentin d'un montant s'élevant à **6 000 €**, au titre du domaine de **l'insertion** :

Territoire concerné	Porteur	Intitulé du projet	Montant attribué (€)
PLAISIR	CCAS PLAISIR	Ateliers de langue française	3 000
PLAISIR	CCAS PLAISIR	Atelier numérique	3 000

Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 et suivants sur le **chapitre 65, articles 6574, 6573.**

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - TAD SAINT-QUENTIN

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (35) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.